



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 102 d) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021.

Au cours de la période considérée, le Centre régional a œuvré à l'universalisation et à l'application des instruments multilatéraux relatifs à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, en offrant des programmes de renforcement des capacités aux États Membres de la région Asie-Pacifique qui en ont fait la demande. À l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans la région, il a organisé une série de webinaires sous-régionaux pour les États d'Asie du Sud et la Mongolie et une réunion nationale interinstitutions en ligne, pour la Mongolie, aux fins de l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre.

Dans le cadre de la lutte contre le trafic et le détournement d'armes légères et de petit calibre, le Centre a continué d'apporter son concours à la mise en œuvre d'un projet mondial visant à intégrer systématiquement les questions de genre dans les stratégies, programmes et mesures mis en place et, en concertation avec les autorités nationales et les principales parties prenantes de la région, il s'est employé à renforcer les capacités en matière d'intégration des considérations liées au genre dans les programmes de contrôle des armes légères et l'élaboration des politiques. Pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes, et faciliter les discussions lors de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action à l'échelon national, régional et mondial, il a organisé une formation en ligne à

* A/76/50.



l'intention des États de la région afin qu'ils soient mieux à même d'élaborer et de soumettre en ligne leur rapport national au titre du Programme d'action.

Au cours de la période considérée, le Centre régional a encouragé le dialogue et les mesures de confiance dans la région, dans le cadre des activités mises en œuvre à titre individuel ou en coopération avec d'autres parties prenantes. Il a apporté son concours au Bureau d'Hiroshima de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche aux fins de la mise en œuvre du programme de formation en ligne sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération, proposé aux diplomates et au personnel militaire des États d'Asie. D'autre part, il a organisé, en coopération avec la Fondation pour la recherche stratégique, groupe de réflexion français, un atelier numérique sur le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Le Centre a continué de se concerter avec les parlementaires et représentants de la société civile de la région pour relancer le débat en faveur de stratégies de réduction de la violence armée tenant compte des questions de genre et il a coorganisé avec le Réseau international d'action contre les armes légères et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre un webinaire destiné à faire le point sur la violence liée aux armes à feu et le trafic des armes de petit calibre envisagés sous l'angle des questions de genre.

Le Centre régional dépend uniquement des contributions financières volontaires pour mettre en œuvre son programme d'activités. Le Secrétaire général tient à cet égard à exprimer sa gratitude aux États Membres, et en particulier au Népal, État hôte, ainsi qu'aux autres partenaires qui en ont soutenu les activités et programmes par une aide financière et en nature. Il invite les pays de la région ou d'ailleurs à verser des contributions volontaires au Centre afin qu'il puisse poursuivre ses activités et s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres d'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviennent d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles.

2. Dans sa résolution 75/78, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle soutenait fermement le rôle que jouait le Centre dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité de ses États Membres. Elle a également exprimé sa gratitude au Gouvernement du pays hôte, le Népal, pour sa coopération et son appui financier. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, qui fait suite à la demande susmentionnée, porte sur les activités menées par le Centre régional du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. On trouvera en annexe un état financier du fonds d'affectation spéciale du Centre pour 2020.

II. Activités du Centre régional

4. Durant la période considérée, le Centre régional a continué de contribuer à la sécurité internationale et régionale dans le cadre des activités relatives aux programmes portant sur les domaines suivants : promotion de l'application des instruments internationaux relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, notamment par une aide au renforcement des capacités des États Membres de la région et la fourniture, à leur demande, d'un appui technique et juridique ; renforcement du dialogue et de la confiance en ce qui concerne les questions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération ; initiatives de communication et de sensibilisation. Les réunions et manifestations en présentiel n'ayant pu se tenir en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Centre a adapté ses modalités de travail et mené ses activités sous forme virtuelle et numérique.

A. Promotion de l'application des instruments internationaux relatifs à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération

1. Non-prolifération des armes de destruction massive

5. Le Centre régional et le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont organisé les 1^{er}, 8 et 15 décembre 2020 une série de webinaires sous-régionaux en ligne dans le cadre du projet de renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) à l'échelon national en Asie du Sud et en Mongolie. La série de webinaires, dans laquelle étaient présentés les principaux objectifs de la résolution et les obligations qui en découlent, a servi de point de départ à la deuxième phase du projet, axée sur la promotion d'un dialogue au sein des différents États bénéficiaires¹, visant à permettre une meilleure application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans la région. Du 18 au 20 mai 2021, le Centre régional, le Gouvernement mongol et l'Organisation pour la sécurité et la

¹ Bangladesh, Inde, Maldives, Mongolie, Népal et Sri Lanka.

coopération en Europe ont coorganisé la première réunion nationale interinstitutions sous forme virtuelle, dont le but était d'aider la Mongolie à élaborer un plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Cette réunion a permis de progresser notablement dans l'élaboration finale d'un projet de plan d'action national. Ces manifestations ont été rendues possibles grâce aux contributions financières des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne.

6. Le Centre régional, en collaboration avec la Fondation pour la recherche stratégique, a organisé le 18 décembre 2020 un webinaire régional sur le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Destiné à promouvoir l'universalisation du Code de conduite, ce webinaire a été l'occasion pour les intervenants de dégager les tendances constatées dans la région Asie-Pacifique en matière de prolifération des missiles balistiques et de préciser les obligations et avantages principaux attachés au statut de partie au Code. Des responsables gouvernementaux représentants d'États ayant ou non souscrit au Code ont présenté le point de vue de leur pays dans des exposés sur le Code et sur le thème général de la prolifération des missiles balistiques. Ce webinaire était financé par l'Union européenne.

7. Le Centre régional a continué comme par le passé à collaborer activement avec le Bureau d'Hiroshima (Japon) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de formation sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires dispensé annuellement aux diplomates et militaires de rang intermédiaire des États d'Asie. Le programme, auquel ont participé 41 fonctionnaires de 14 pays, s'est déroulé du 2 au 19 mars 2021. Conçu pour permettre une compréhension approfondie de la situation mondiale et régionale actuelle en matière de maîtrise des armements nucléaires, il a également été l'occasion de passer en revue les usages, protocoles et procédures en vigueur dans les conférences sur le désarmement et la non-prolifération, notamment dans la perspective prochaine de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. D'autres accords mondiaux sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, notamment les traités régionaux sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires et les mesures de confiance adoptées dans le domaine militaire ont aussi été examinés. La formation comprenait un exercice de simulation au cours duquel les participants ont été initiés aux techniques de négociation et de communication.

2. Armes classiques

8. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué à apporter son concours à la mise en œuvre du projet mondial financé par l'Union européenne en vue de favoriser l'adoption de stratégies, programmes et mesures de lutte contre le trafic et le détournement d'armes légères et de petit calibre tenant compte des questions de genre. Il a travaillé auprès des autorités nationales et des principales parties prenantes de la région afin de les aider à mieux être en mesure de prendre en compte les questions de genre dans les programmes et les politiques de contrôle des armes légères. À cet égard, le Centre a entrepris de mettre en place une série de programmes de formation dans six pays de la région (Bangladesh, Cambodge, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, Timor-Leste), afin que ces pays soient mieux à même d'aborder le contrôle des armes légères sous l'angle du genre. Il s'est attelé à une série de réunions virtuelles destinées à permettre un débat avec les principaux responsables gouvernementaux sur la pertinence d'un cadre visant à intégrer les questions de genre dans le contrôle des armes légères et à déterminer les éléments de synergie avec les priorités nationales relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Dans le cadre de cet effort, le Centre régional a entrepris une étude documentaire des activités menées par d'autres organismes, dans l'intérêt

de la complémentarité et afin d'éviter les doubles emplois ; il a également procédé à un examen de la législation et des plans d'action nationaux pertinents des États afin de déterminer les priorités de ces derniers en matière de questions de genre dans le domaine du contrôle des armes légères.

9. Le Centre régional a continué de se concerter avec les parlementaires et représentants de la société civile de la région afin de relancer le débat en faveur de stratégies de réduction de la violence armée tenant compte des questions de genre et de la nécessité d'une participation des femmes à part entière. Le 8 mars 2021, il a convoqué un webinaire pour faire le point sur la série d'ateliers sous-régionaux et régionaux tenus dans le cadre de son projet sur la violence liée aux armes à feu et le trafic des armes légères envisagés sous l'angle des questions de genre. Organisé avec le Réseau international d'action contre les armes légères et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, le webinaire a vu la participation de 36 parlementaires et représentants de la société civile de 12 pays² de la région.

10. Le 28 mai 2021, le Centre régional a proposé une formation consacrée à l'élaboration et à la soumission en ligne des rapports nationaux au titre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Y ont pris part 40 représentants de huit États Membres d'Asie et du Pacifique³ ayant demandé de l'aide pour la présentation de leurs rapports nationaux dans la perspective de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. Les participants ont reçu des conseils pratiques et une formation sur la compilation du rapport en ligne.

B. Partenariats, communication et sensibilisation

11. Le 26 septembre 2020, le Centre régional a prononcé une déclaration d'ouverture et pris part au débat dans le cadre de l'assemblée virtuelle à laquelle la coalition « WeThePeoples2020 », composée de plus de 80 organisations de la société civile, avait convié les représentants et représentantes de la région Asie-Pacifique à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Étaient présents des représentants des États Membres, des organisations de la société civile, des institutions universitaires, des parlementaires et des médias.

12. Le Centre régional a poursuivi sa collaboration avec la société civile dans le cadre de divers processus régionaux et nationaux visant à mieux faire comprendre l'imbrication des questions de genre avec la paix et le désarmement. En octobre 2020 et février 2021, il a apporté sa contribution à la série de conférences organisée sur la paix et le genre par deux organisations de la société civile indienne, The Prajnya Trust et Sansristi, en donnant une conférence sur le genre et le désarmement à l'intention des étudiants de niveau universitaire. Les questions abordées à la conférence étaient : l'incidence des conflits armés et de la sécurité humaine sur les femmes, l'influence des normes de genre dans le domaine professionnel du désarmement et de la maîtrise des armements, et les efforts internationaux de lutte contre les menaces représentées par une variété d'armements, allant des armes légères aux armes de destruction massive, compte tenu des questions de genre. Présents dans chacune de ces occasions, les Jeunes Champions du désarmement, ont fait part de leurs points de vue sur le rôle

² Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Fidji, Inde, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Timor-Leste.

³ Bangladesh, Cambodge, Îles Salomon, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao et Timor-Leste.

clé des jeunes dans l'action menée en matière de maîtrise des armements et de désarmement.

13. Le 16 mars 2021, le Centre régional a participé, à titre d'intervenant, au webinaire « Connecting the dots: Enhancing implementation of the United Nations Programme of Action and the Women, Peace and Security and 2030 Agendas – through increased parliamentary engagement and action in international processes » (Une action complémentaire : Renforcer l'application conjuguée du Programme d'action, des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et du Programme 2030, en faisant une place croissante au législateur et à son rôle dans les processus internationaux), organisé par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN. L'événement a permis d'encourager la poursuite du dialogue et l'établissement de partenariats entre organismes des Nations Unies, diplomates, décideurs politiques et experts œuvrant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 5 et 16, des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et des questions de désarmement et de maîtrise des armes légères.

14. Le 26 mars, le Centre régional s'est joint à la table ronde d'experts du Forum des organisations non gouvernementales organisé par le Réseau international d'action contre les armes légères et consacré à la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme. Sa contribution a porté sur le rôle de la société civile dans la lutte contre la violence liée aux armes à feu, sous l'angle des questions de genre.

15. Le Centre régional a apporté sa contribution à une série de webinaires et de programmes éducatifs organisés, avec des lycéens et des étudiants, par le Comité directeur des jeunes d'Asie du Nord-Est dans le cadre du suivi du projet de 2020 consacré au thème « Un avenir sans armes : désarmement et non-prolifération en Asie du Nord-Est du point de vue des jeunes » et qui ont été mis en œuvre conjointement avec le Bureau des affaires de désarmement dans le cadre de l'initiative des Jeunes pour le désarmement (Youth for Disarmament).

C. Activités futures

16. Le Centre régional continuera d'épauler les États Membres de la région qui en font la demande, de contribuer à leurs initiatives nationales et régionales de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et de promouvoir le dialogue et la confiance, ainsi que l'éducation à la paix et au désarmement. Il maintiendra le cap fixé par son mandat, en tenant compte du Programme de désarmement du Secrétaire général. Il continuera de fournir une aide concrète au renforcement des capacités nationales pour concourir à la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ; à la promotion de l'éducation, en particulier des jeunes, en matière de désarmement et de non-prolifération ; et à la réalisation des objectifs du Programme 2030, en mettant l'accent sur la réduction des flux d'armes illicites et de la violence liée aux armes à feu, ainsi que sur les moyens permettant aux femmes de prendre part à la prise de décisions concernant la maîtrise des armements et le désarmement et d'y jouer un rôle moteur.

III. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

17. Le Centre régional a été créé en application de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, son fonctionnement devant être financé par les ressources existantes et des contributions volontaires. En 2020, les contributions volontaires des États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional se sont élevées à 198 299 dollars. On trouvera en annexe au présent rapport un état financier du fonds d'affectation spéciale pour 2020. Le Secrétaire général engage les États Membres à envisager d'apporter des contributions financières et en nature au Centre régional.

18. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement népalais du soutien financier et politique qu'il apporte de longue date au Centre régional, en sa qualité de pays hôte. Il exprime sa gratitude aux États Membres et aux organisations non gouvernementales – le Népal, la Thaïlande et Risho Kosei-Kai (Japon) –, qui ont apporté des contributions financières et en nature aux activités du Centre régional.

19. Le Secrétaire général sait également gré à l'Union européenne et au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements des contributions financières qu'ils ont versées au Bureau des affaires de désarmement et qui ont permis au Centre régional de mener à bien ses activités de projet.

20. Estimant que les contributions financières et en nature que les États d'Asie et du Pacifique ont apportées au Centre régional témoignent clairement du prix que les États Membres attachent à son expertise et à son assistance technique, le Secrétaire général continue, par conséquent, d'encourager les États de la région à lui verser des contributions.

21. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États Membres et les partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre et les encourage à poursuivre leurs efforts en ce sens afin que le Centre puisse continuer de prêter une assistance technique et d'aider au renforcement des capacités des États Membres de la région qui en font la demande, conformément à son mandat. Ces contributions financières et en nature demeurent essentielles à la viabilité des opérations du Centre et des activités et programmes principaux qu'il met en œuvre au bénéfice de l'Asie et du Pacifique.

B. Effectifs

22. Le budget ordinaire de l'ONU sert à financer les postes d'un(e) spécialiste des questions politiques (hors classe) et directeur(trice) du Centre régional (P-5), d'un(e) spécialiste des questions politiques (P-3) et d'un(e) agent(e) des services généraux [G-7, agent(e) local(e)].

23. Le Secrétaire général remercie le Népal, pays hôte, d'avoir financé deux autres postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan local dans le cadre de sa contribution annuelle. Le Secrétaire général encourage également les États Membres à soutenir le Centre régional en lui fournissant du personnel à titre gracieux.

IV. Conclusion

24. Au cours de la période considérée, le Centre régional a mis en œuvre plusieurs initiatives et programmes de maîtrise des armements et de désarmement, travaillé en

partenariat avec les parties prenantes et participé à leurs activités en Asie et dans le Pacifique.

25. Le Centre régional a également mené des activités d'information et de sensibilisation et coopéré activement avec des partenaires établis dans la région. Les efforts qu'il déploie pour que les États de la région soient mieux à même de maîtriser les armes classiques et pour empêcher toute prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques n'ont rien perdu de leur actualité.

26. Le Centre régional a étendu le champ de ses activités afin d'y englober l'éducation en matière de désarmement, ainsi que la promotion de la participation pleine et effective des femmes et des jeunes à la prise de décisions en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, dans le cadre de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour continuer de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région et dans le reste du monde.

27. Au cours de la période considérée, le Centre régional a accordé une attention et une place particulières à la complémentarité mutuelle entre des questions transversales telles que la promotion de l'égalité des sexes et l'avancement des femmes dans les processus de décision relatifs à la maîtrise des armements ; l'aide à l'élaboration de plans d'action nationaux pour permettre aux États Membres d'agir plus efficacement afin de réduire les flux d'armes illicites et la violence liée aux armes à feu ; et le renforcement du rôle de l'éducation dans le domaine du désarmement, l'accent étant mis sur les jeunes.

28. Le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à fournir au Centre régional l'aide financière et l'aide en nature dont il a besoin pour continuer de s'acquitter efficacement de son mandat afin de répondre aux besoins des États Membres d'Asie et du Pacifique dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable n° 5 et n° 16, qui consistent respectivement à parvenir à l'égalité des sexes et à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous, et conformément au nouveau programme de désarmement du Secrétaire général intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement ».

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique : état des résultats financiers pour 2020

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2020	1 258 595
Produits	
Contributions volontaires ^a	198 299
Produits divers	1 692
Produits des placements	21 603
Montant total des produits	221 594
À déduire : Charges et remboursements	
Frais généraux de fonctionnement	232 846
Remboursements ^b	82 185
Total des charges et remboursements	315 031
Excédent/déficit sur l'année 2020	93 437
Excédent/déficit cumulé au 31 décembre 2020	1 165 158

^a Contributions volontaires : Népal (195 299 dollars) ; Thaïlande, 3 000 dollars.

^b Remboursements au Kazakhstan (34 826 dollars) et à l'Allemagne (47 359 dollars).